

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 86	5 septembre 2017	12 septembre 2017
Quorum 72		
Votants 82		
Suffrages exprimés : 81		

Séance du 20 septembre 2017

N°170920-30

L’an deux mil dix-sept, le 20 septembre à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEAUFILS, Chantal BERTEAU, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Hubert BUQUET, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, Christine CHANGEUX, Dominique CHAUVEL, Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Philippe DUFOUR, Isabelle DUJARDIN, Isabelle DUJARDIN, Annie DUMENIL, Philippe ETIENNE, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Jean-Marie GEORGES, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, Christiane HERVIEUX, Pierre-Yves JEGAT, Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, François-Pierre LECLUSE, Agnès LEDUC, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Alain LETARD, Jérôme LHEUREUX, Michel LIEURY, Jean-Louis LUYPART, Paul MENARD, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, William MOUCHE, Hervé MOUQUET, Yvon PESQUET, Régis PETIT, Alain POILVE, Joël SALLE, Daniel SEIGNEUR, Olivier TASSEL, Jean-Pierre THEVENOT, Pascal VANIER, Marie-Pierre VASLIN, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Patrice FAUCON représenté par M. Jean-Paul BEUVIN
M. David LAMBION représenté par M. Didier MOLTON
M. Jacques LEFRANCOIS représenté par M. Guy BUREL

Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Rémy BELLANGER a donné pouvoir à M. Jérôme LHEUREUX
M. Jean-Louis CHAUVENSY a donné pouvoir à M. Gérard FOUCHÉ
M. Jean-Marc COPPENS a donné pouvoir à Mme Christine GROUT-LIMARE
M. Thierry FABAREZ a donné pouvoir à M. Hervé MOUQUET
Mme Brigitte HATTON a donné pouvoir à Mme Agnès LEDUC
M. Yves LEFRIQUE a donné pouvoir à M. Philippe ETIENNE
Mme Françoise MARIE a donné pouvoir à M. Alain POILVE
M. Nicolas MOLETTE a donné pouvoir à Mme Marie-Louise DOULET
Mme Aurore RAUCH a donné pouvoir à M. Pascal LARGILLET
M. Michel SERY a donné pouvoir à M. Jérôme DOUILLET

Absents :

MM Enrick DE BRABANDERE, Didier GUERIN, et Mmes Danièle CAMINADE, Justine MORTELECQUE

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Alain LETARD a été élu secrétaire de séance.

*_*_*_*

Objet :

PATRIMOINE - Travaux des communes – Programmation 2017 – Attribution de Fonds de Concours

N°30

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Considérant la fiche des critères et les demandes de fonds de concours déposées par les communes, les membres de la Commission réunis le 11 août 2017 proposent d'octroyer les demandes de fonds de concours avec les pourcentages présentés ci-après.

Le bureau élargi en sa séance du 7 septembre 2017 a validé la proposition suivante :

Communes	Travaux	% Fonds de concours sur le montant subventionnable restant à charge de la commune	Montant du fonds de concours plafonné à
Angiens	Restauration de l'Eglise Saint Martin	40 %	37 991.84 €
Anglesqueville la Bras Long	Travaux de mises aux normes de la salle des fêtes et l'accès à la Mairie	40 %	1 644.00 €
Crasville la Rocquefort	Travaux de rénovation de la salle des fêtes	25 %	3 828.62 €
La Gaillarde	Travaux d'accessibilité aux PMR à la salle Saint Roch	25 %	3 447.09 €
La Gaillarde	Travaux d'isolation thermique par l'extérieur de la salle Saint Roch	25 %	12 353.06 €
Manneville es Plains	Réfection du chéneau et des badigeons de l'Eglise	40 %	11 025.00 €
Manneville es Plains	Demande complémentaire : réfection de l'Eglise due aux infiltrations	40 %	3 846.00 €
Néville	Remise aux normes des espaces sanitaires de la salle de sports	25 %	3 335.25 €
Oherville	Travaux d'accessibilité de la Mairie	40 %	5 803.90 €
Ste Colombe	Construction de la salle polyvalente	25 %	31 357.23 €
Saint Martin aux Buneaux	Reconstruction de la flèche du clocher de l'Eglise	40 %	71 528.80 €
St Pierre le Viger	Travaux d'accessibilité de l'Eglise	40 %	10 085.71 €
St Pierre le Vieux	Restauration des vitraux de l'Eglise	40 %	11 014.40 €
St Vaast Dieppedalle	Travaux d'accès de l'Eglise	40 %	4 140.55 €

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,**

- Contre : M. Jegat

- valide la proposition d'octroi des fonds de concours pour l'année 2017.

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.



Le Président,

Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif de Rouen peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de Seine-Maritime
- date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 30 - Séance du 28/09/17 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 28/09/17
Date de publication : 28/09/17 Le Président,

G. COLIN



Accusé de réception en préfecture
076-247600380-20170920-170920-30-DE
Date de réception préfecture : 28/09/2017

